

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Arrondissement
de Millau

Communauté de
Communes Monts,
Rance et Rougier

REPUBLIQUE FRANCAISE

-0-0-0-0-0-

PREFECTURE DE L'AVEYRON

-0-0-0-0-0-

Extrait du registre des Arrêtés du Président du 24 avril 2026

Arrêté n° 2026AG03

Objet :

**Arrêté donnant délégation de fonction aux vice-présidents
et autre membre du Bureau**

Le Président de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau ;

Vu la délibération N° 20260409_048 en date du 09/04/2026 portant élection du président ;

Vu la délibération N° 20260409_049 en date du 09/04/2026 fixant le nombre de vice-présidents et autres membres du Bureau ;

Vu la délibération N° 20260409_050 en date du 09/04/2026 portant élection des vice-présidents ;

Vu la délibération N° 20260409_051 en date du 09/04/2026 portant élection des autres membres du Bureau.

ARRETE

Article 1 : Délégation de fonction est donnée aux vice-présidents et autre membre du Bureau :

1^{ère} vice-présidence : Madame ALIES Monique, chargée de l'aménagement de l'espace communautaire ;

2^e vice-présidence : Monsieur ROQUES Patrick, chargé des travaux - projets structurants ;

3^e vice-présidence : Madame SOLIER Anne-Claire, chargée de la communication – promotion du territoire ;

4^e vice-présidence : Monsieur RIVEMALE Patrick, chargé de l'économie ;

5^e vice-présidence : Monsieur SABATHIER Jean-Philippe, chargé de l'environnement – développement durable ;

6^e vice-présidence : Monsieur WOLKOWICKI Michel, chargé du tourisme ;

7^e vice-présidence : Monsieur VIALA Patrice, chargé de la voirie communautaire ;

8^e vice-présidence : Monsieur SERIN André, chargé du social ;

9^e vice-présidence : Monsieur PUECH Xavier, chargé de la culture, du sport – vie associative ;

Autre membre du Bureau : Monsieur CHIBAUDEL Claude, chargé de la C.L.E.C.T..

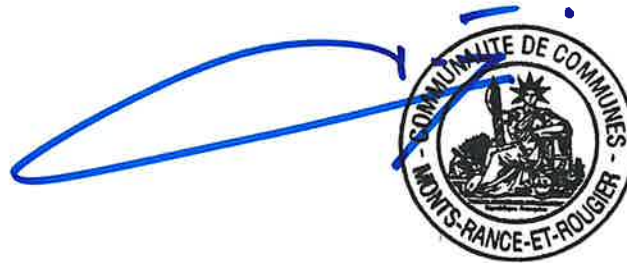
Article 2 :

Le secrétaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée aux vice-présidents et autre membre du bureau

Le 24 avril 2026, à Belmont-sur-Rance

Le Président,
Cyril TOUZET



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

« **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,

et/ou

-un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr> »